

1. 75 ORDONNANCE COLLECTIVE

Vérification de la glycémie et traitement de l'hypoglycémie pour la clientèle du centre ÉPIC

I. CLIENTÈLE VISÉ

- Tous les abonnés et patients du centre ÉPIC qui présentent des symptômes d'hypoglycémie.
- Tous les patients diabétiques traités avec l'Insuline et/ou un sécrétagogue de l'insuline.
 - **Gliclazide** (*Diamicron^{MD}*),
 - **Glimepiride** (*Amaryl^{MD}*),
 - **Glyburide** (*Diabeta^{MD}*)
 - **Chlorpropamide** (*Diabinese^{MD}*)
 - **Tolbutamide** (*Orinase^{MD}*)
 - **Repaglinide** (*Gluconorm^{MD}*)

II. PROFESSIONNELS VISÉS

Le personnel infirmier, les kinésithérapeutes, inhalothérapeutes et les nutritionnistes travaillant au centre ÉPIC.

N.B. : La section IX B. de ce protocole (traitement de l'hypoglycémie chez une personne inconsciente) est réservée au personnel infirmier seulement.

III. CONTRE-INDICATIONS

Aucune contre-indication

IV. OBJECTIFS THÉRAPEUTIQUES

- Vérification de la glycémie pour les patients et abonnés présentant des symptômes d'hypoglycémie
- Correction de l'hypoglycémie pour atteindre une valeur de glycémie supérieure ou égale à 4 mmol/L

V. DESCRIPTION DES SYMPTÔMES POSSIBLES LORS DE L'HYPOGLYCÉMIE

La gravité de l'hypoglycémie ainsi que les symptômes associés sont définis dans les tableaux ci-dessous :

Valeur de glycémie (mmol/L)	Degré de sévérité	Condition physique du patient
2,8 mmol/L à 4 mmol/L	Légère à modérée	La personne est consciente, autonome et serait en mesure de recevoir le traitement par la bouche.
< 2,8 mmol/L	Sévère	La personne a besoin de l'aide d'une tierce personne pour lui porter assistance dans le traitement de l'épisode d'hypoglycémie ou est incapable d'avaler. Une perte de conscience peut survenir.

Symptômes d'hypoglycémie	
Tremblements	Difficulté de concentration
Palpitations	Confusion
Diaphorèse	Faiblesse
Anxiété	Somnolence
Sensation de faim	Étourdissements
Nausées	Changement de la vision
Engourdissements, picotements	Difficulté d'élocution
Céphalées	Inconscience (hypoglycémie sévère)

1. 75 ORDONNANCE COLLECTIVE

Vérification de la glycémie et traitement de l'hypoglycémie pour la clientèle du centre ÉPIC

VI. VÉRIFICATION DE LA GLYCÉMIE

Pour les patients participant au programme de réadaptation cardiaque ou de rémission du diabète, la mesure de la glycémie doit être effectuée si :

- Le patient n'est pas connu pour un diabète et présente des symptômes d'hypoglycémie
- Le patient n'est pas en mesure de prendre sa glycémie lui-même OU qu'il n'a pas son lecteur de glycémie
- Il est nécessaire de valider une valeur obtenue avec le glucomètre du patient

Lecteur de glycémie à utiliser :

- Pour les patients du programme de réadaptation cardiaque et du programme de rémission du diabète : lecteur de glycémie du patient ou l'*ACCU-CHEK Inform II^{MD}*
- Pour les abonnés du Centre ÉPIC : lecteur de glycémie de l'abonné ou *ACCU-CHEK Guide^{MD}* du Centre ÉPIC

Remarque :

1. Si l'abonné ou le patient possède son propre lecteur de glycémie et est en mesure d'auto-vérifier sa glycémie, il est fortement encouragé qu'il la prenne lui-même dans un premier temps.
2. Seules les valeurs de glycémie obtenues avec le lecteur *ACCU-CHEK Inform II^{MD}* peuvent être consignées aux dossiers des patients.

VII. ÉQUIVALENCE GLUCIDES / ALIMENTS

Quantité de glucose et aliments		
10 g de glucides	=	10 ml (1,5 contenants) de miel ou 3 comprimés de <i>Dex-4^{MD}</i>
15 g de glucides	=	15 ml (2 contenants) de miel ou 4 comprimés de <i>Dex-4^{MD}</i>
20 g de glucides	=	20 ml (3 contenants) de miel ou 5 comprimés de <i>Dex-4^{MD}</i>
Chaque comprimé de <i>Dex-4^{MD}</i> contient 4 g de glucose		

1. 75 ORDONNANCE COLLECTIVE

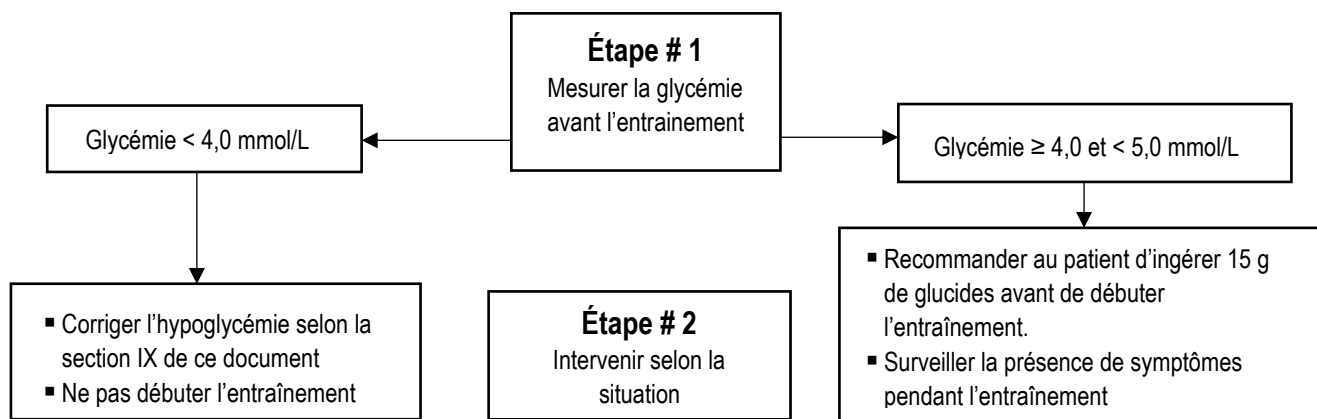
Vérification de la glycémie et traitement de l'hypoglycémie pour la clientèle du centre ÉPIC

VIII. ENTRAÎNEMENT ET HYPOGLYCÉMIE

- La glycémie des patients traités avec de l'insuline ou un sécrétagogue de l'insuline doit être mesurée avant, pendant (au besoin selon les symptômes) et après l'entraînement. Leurs symptômes doivent être surveillés en tout temps.

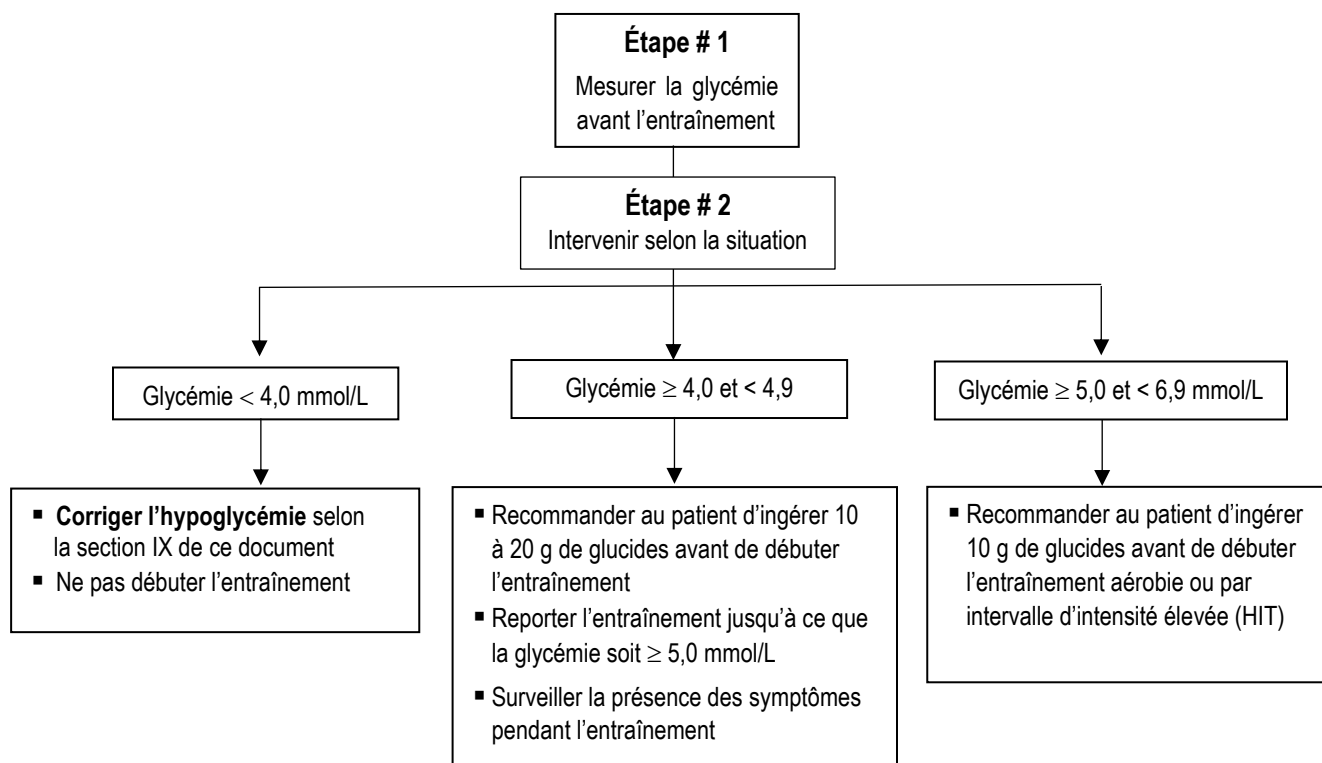
A. Patients ayant le diabète de TYPE 2 TRAITÉS À L'INSULINE ET/OU UN SÉCRÉTAGOGUE DE L'INSULINE

- Suivre l'arbre décisionnel ci-dessous avant que le patient ne débute l'entraînement :



B. Patients ayant le diabète de TYPE 1 TRAITÉS À L'INSULINE

- Suivre l'arbre décisionnel ci-dessous avant que le patient ne débute l'entraînement :



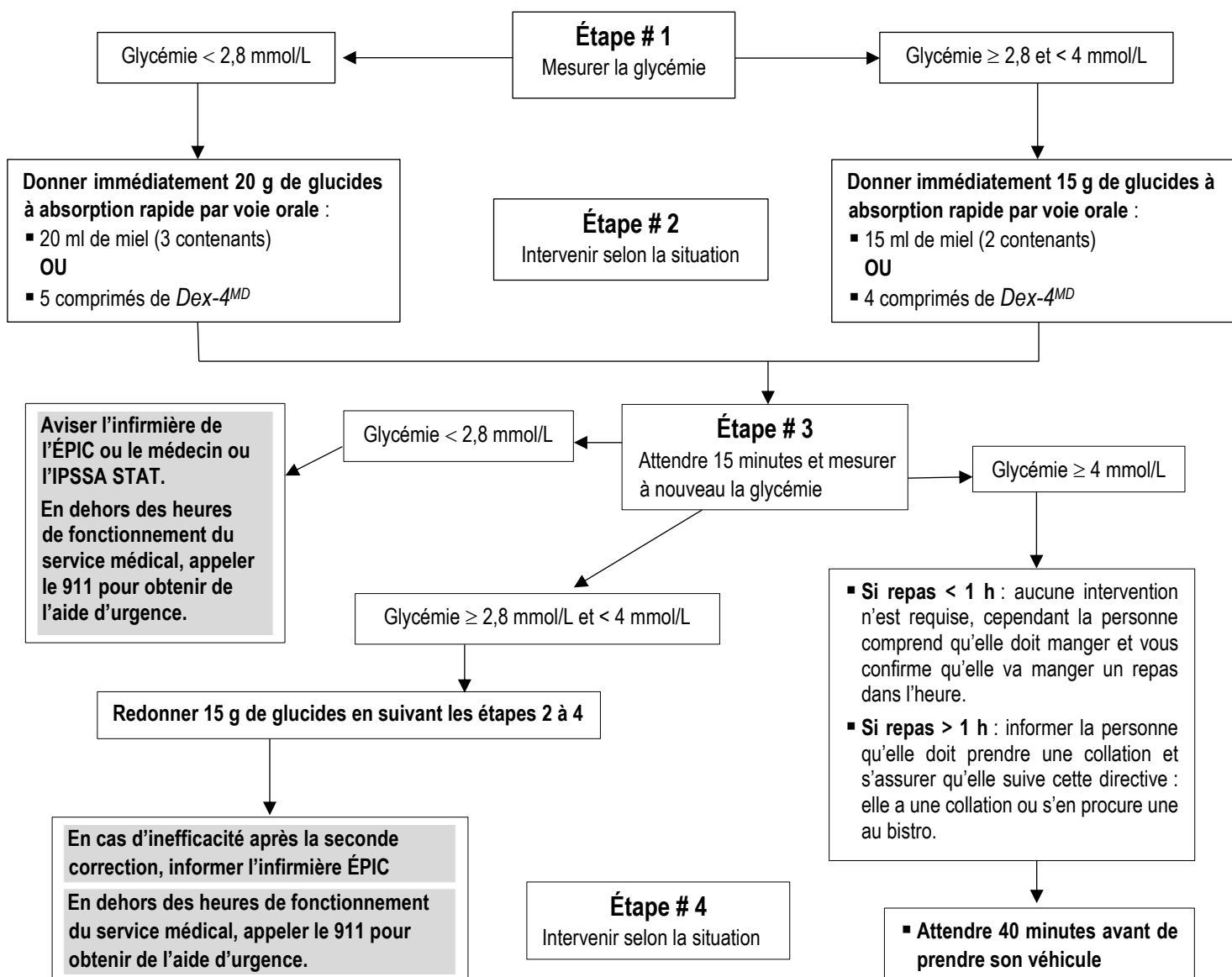
1. 75 ORDONNANCE COLLECTIVE

Vérification de la glycémie et traitement de l'hypoglycémie pour la clientèle du centre ÉPIC

IX. TRAITEMENT DE L'HYPOGLYCÉMIE

A. Patients Glycémie capillaire < 4 mmol/L chez une personne CONSCIENTE ET ALERTE

- Corriger la glycémie selon les directives de l'arbre décisionnel ci-dessous :

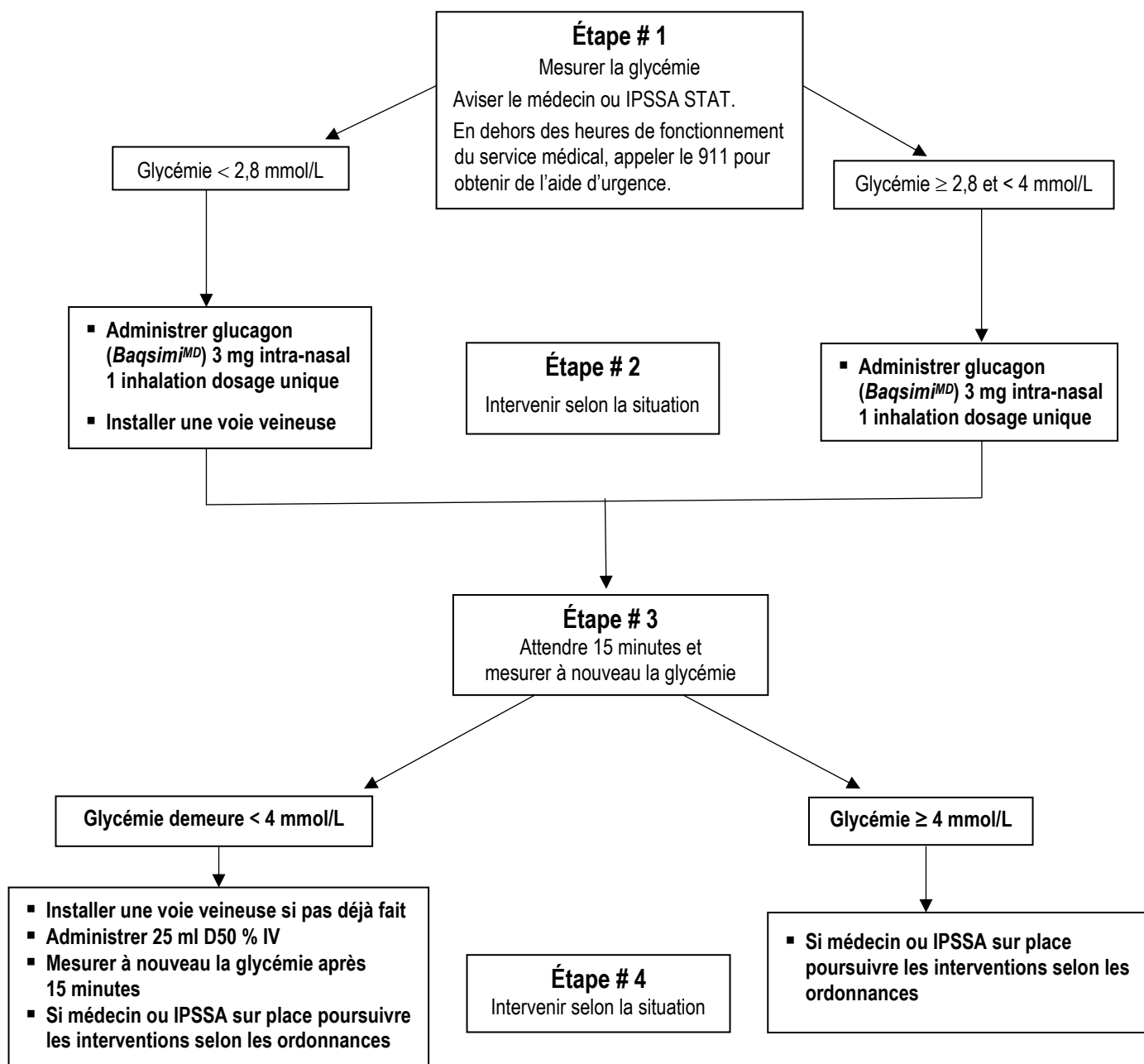


1. 75 ORDONNANCE COLLECTIVE

Vérification de la glycémie et traitement de l'hypoglycémie pour la clientèle du centre ÉPIC

B. Glycémie capillaire inférieure à 4 mmol/L chez une personne INCONSCIENTE

- Pour le personnel infirmier seulement
- Corriger l'hypoglycémie selon les directives de l'arbre décisionnel ci-dessous :



1. 75 ORDONNANCE COLLECTIVE

Vérification de la glycémie et traitement de l'hypoglycémie pour la clientèle du centre ÉPIC

X. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE TRAITEMENT DE L'HYPOGLYCÉMIE

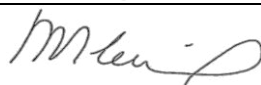
- **15 g de glucose** : augmente la glycémie plasmatique de 2,1 mmol/L sur une période de 20 minutes, ce qui est généralement suffisant pour faire disparaître les symptômes d'hypoglycémie.
- **20 g de glucose** : augmente la glycémie plasmatique de 3,6 mmol/L sur une période de 45 minutes.
- L'efficacité du **glucagon** est moindre dans les situations suivantes :
 - Ingestion de 2 consommations alcoolisées ou plus au cours des heures précédentes.
 - Suite à un jeûne prolongé.

XI. MÉDECIN RÉPONDANT

Cardiologues travaillant au centre ÉPIC

XII. PÉRIODE DE VALIDITÉ

- Date d'entrée en vigueur : 18-06-2025
- Fin de la période de validité : 18-06-2028

Élaboration et validation de la version actuelle par le(s) médecins suivants :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Lavoie-L'Allier	Philippe	96363		
Validation de la version actuelle par le(s) responsable(s) de la qualité des soins :				
Nom	Prénom	Titre	Signature	Téléphone
Maignan	Nephtalie	Conseillère en soins infirmiers		5034
Lages Rodrigues	Ananda	Conseillère clinique DSM		3425
Validation de la version actuelle par le(s) pharmacien(s) :				
Nom	Prénom	N° de permis	Signature	Téléphone
Lacroix	Martine	205128		3190
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'ICM le 20-05-2025				
Nom	Prénom	Signature		
Brouillette	Denis			
ENTRÉE EN VIGUEUR : 18-06-2025		DERNIÈRE RÉVISION : 20-05-2025		